



GRAND DAX AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le **QUATORZE** du mois de **SEPTEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **HUIT SEPTEMBRE 2022**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – M. Pascal DAGES – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENAUULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – Mme Martine LABARCHEDE – Mme Florence PEYSALLE – Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – Mme Gloria DORVAL – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN – M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – M. Philippe LAFFITTE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – M. Jean LAVIELLE – Mme Martine GAY – Mme Christine BEYRIS – M. André HUMEAU – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine RABA – M. Christian BERTHOUX – Mme Christelle LALANNE – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. Alexis ARRAS
M. Julien RELAUX
M. Vincent MORA
M. Pierre STETIN
M. Serge POMAREZ
Mme Chantal FRAYSSE
M. Alain GODOT
M. Henri BEDAT
M. Pascal VILATON

Donne pouvoir à :

Mme Marylène HENAUULT
M. Grégory RENDÉ
Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON
M. Yves LOUMÉ
Mme Gloria DORVAL
M. Philippe LAFFITTE
Mme Christine BEYRIS
Mme Christelle LALANNE
M. Alain BERGERAS

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. Alexis ARRAS – M. Julien RELAUX – M. Vincent MORA – M. Pierre STETIN – M. Serge POMAREZ – Mme Chantal FRAYSSE – M. Alain GODOT – M. Laurent LAFOURCADE – M. Henri BEDAT – M. Pascal VILATON – M. Philippe DELMON

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

**OBJET : FINANCES – CREATION, D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET REVISION DES CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP/CP), EXERCICE 2022.**

Monsieur le Vice-président expose,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2311-3 I,

Vu la délibération n° 20-2022 du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2021 portant clôture, prolongation des autorisations de programmes et révision des crédits de paiements des Autorisations de Programmes AP/CP,

Pour ne pas alourdir la section d'investissement des budgets et améliorer leur taux de réalisation, le Grand Dax utilise la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) depuis 2012. Cela permet d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant une programmation dépenses / recettes et de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur liquidation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Il est proposé d'une part, la création de deux Autorisations de Programmes pour les projets suivant :

- l'extension du réseau Très Haut Débit à 100% pour une durée de 4 ans d'un montant de 650 000€.
- la voie verte Saint-Paul-lès-Dax – Mées – Angoumé – Rivière-Saas-et-Gourby pour une durée de 5 ans d'un montant de 2 500 000€.

D'autre part, il est nécessaire d'ajuster les crédits de paiement de 2022 pour l'AP 145 Travaux de voirie, conformément au tableau ci-joint.

**APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,
LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

Article 1 : APPROUVE la création des autorisations de programmes suivantes telle qu'exposé dans le tableau ci-joint :

- N°151 Extension du réseau THD à 100%
- N°152 Voie verte Saint-Paul-lès-Dax – Mées – Angoumé – Rivière-Saas-et-Gourby

Article 2 : APPROUVE la révision des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme suivante telle qu'exposé dans le tableau ci-joint :

- N°145 Travaux de voirie 2021/2026

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 14 septembre 2022

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

**CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET REVISION DES CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2022 - DM N°1**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		Montant des CP				
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N BP + DM	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2021)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022	Crédits de paiement 2023	Restes à financer (exercice au-delà de 2023)
D-145 2020 Travaux de voirie 2021/2026	5 200 000	18 152 990,00	23 352 990,00	2 352 990,62	5 611 500,00	4 200 000,00	11 188 499,38
D-151 2022 Extension du réseau THD à 100%	0	650 000,00	650 000,00	0,00	100 000,00	150 000,00	400 000,00
D-152 2022 Voie verte Saint Paul les Dax - Mées -Angoumé - Rivière Saas et Gourby	0	2 500 000,00	2 500 000,00	0,00	10 000,00	622 500,00	1 867 500,00

Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché/Publié le 21/09/2022

ID : 040-244000675-20220914-DEL90_APCP-DE



Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché/Publié le 21/09/2022

ID : 040-24400675-20220914-DEL90_APCP-DE

